

RECHERCHE FEMINISTE, UNIVERSITES ET TRANSFORMATION SOCIALE EN AFRIQUE : CAS DE L'UNIVERSITE GENERALE LANSANA CONTE DE SONFO- NIA A CONAKRY, EN REPUBLIQUE DE GUINEE

Oumar Doumbouya¹

Résumé

A partir du constat que l'Université guinéenne tarde à reconnaître aux femmes des capacités de transformation importante depuis près d'un demi-siècle, cet article tente de répondre à un certain nombre de questions : comment l'approche sociologique peut-elle appréhender de tels phénomènes ? Quel regard faut-il privilégier pour bien cerner ce refus de changement de paradigme ?

Mots-clés : femmes et institutions ; politique d'éducation ; enseignement supérieur.

Resumen

Partiendo de la constatación de que las universidades guineanas han tardado casi medio siglo en reconocer la capacidad de las mujeres para provocar cambios significativos, este artículo intenta responder a una serie de preguntas: ¿cómo puede el enfoque sociológico comprender tales fenómenos? ¿Qué enfoque debería adoptarse para comprender esta negativa a cambiar de paradigma?

Palabras clave: mujeres e instituciones; política educativa; enseñanza superior.

Abstract

Based on the observation that Guinean universities have been slow to recognize women's capacity for significant transformation for almost half a century, this article attempts to answer a number of questions: how can the sociological approach apprehend such phenomena? Which perspective should be favored in order to fully grasp this refusal of a paradigm shift?

Keywords: women and institutions; education policy; higher education.

Resumo

Partindo da constatação de que as universidades guineenses tardam em reconhecer a capacidade das mulheres para provocar mudanças significativas desde há quase meio século; este artigo procura responder a um conjunto de questões: como pode a abordagem sociológica compreender tais fenómenos? Que abordagem adotar para compreender esta recusa de mudança de paradigma?

Palavras-chave: mulheres e instituições; política educativa; ensino superior.

Introduction

L'émergence dans le monde de femmes cadres, conceptrices de projets a permis à l'opinion internationale de traiter le "genre" en tant que catégorie de réflexion ouvrant la voie à une existence équitable dans un monde de progrès et d'égalité. Une nouvelle ère de prise de conscience débute, marquée par l'idée qu'hommes et femmes doivent avoir les mêmes droits.

¹ Docteur en sociologie, enseignant-chercheur et Directeur Général de l'Enseignement supérieur de la République de Guinée

L'émergence de ce débat marque la fin du masculin en tant que définition de l'universel générique.

« La communauté internationale a adopté en 1945, la charte des Nations Unies en faveur de l'égalité entre l'homme et la femme. Depuis cette époque, la juste revalorisation de la position et de la condition des femmes dans la société ainsi que de leur rôle dans le développement n'a cessé d'être une préoccupation dans les pays d'Afrique et du monde. Dès 1946, la commission des Nations Unies sur la condition de la femme a été établie. Elle est l'organisme intergouvernemental chargé de suivre l'égalité des sexes et la promotion des droits des femmes à travers le monde. En 1960, cette commission a revu son acceptation de l'égalité des sexes qui jusque-là était liée aux droits humains pour l'élargir au développement économique et social. C'est sur la demande de cette commission que 1975 a été déclarée : Année internationale de la Femme.

L'assemblée générale de l'ONU a ensuite approuvé le plan d'action mondial pour l'application des objectifs de l'année internationale de la Femme et proclamé les années 1975-1985 la Décennie des Nations Unies pour les Femmes avec un triple but d'EGALITE, de DEVELOPPEMENT et de PAIX. Ce plan définit des directives à suivre et des jalons pour des pays membres pour incorporer les femmes en tant que groupe cible spécifique dans les initiatives de développement.

Depuis le début de la Décennie de la Femme, les Nations Unies ont parrainé, tous les cinq ou dix ans, des grandes conférences sur les femmes, qui ont été relayées par des assises régionales dont cinq conférences africaines. Le Programme d'action mondiale adopté lors de la quatrième conférence mondiale sur les Femmes qui s'est déroulée du 4 au 15 septembre 1995 à Pékin et qui énonce les principes auxquels les gouvernements seront tenus pendant les dix prochaines années, constitue désormais la référence fondamentale pour toutes les actions visant l'égalité des sexes. Cette conférence a, entre autres, permis de passer en revue la situation des femmes au cours de la décennie écoulée, d'évaluer la mise en œuvre et l'application des stratégies Prospectives de Nairobi. » (Touré *et al*, 1998, p.15)

Pour cet article, nos principaux objectifs seront de :

- fournir une plateforme aux universitaires guinéens qui ont un intérêt théorique et empirique sur les relations de genre dans l'Enseignement supérieur du pays
- familiariser les chercheurs avec la littérature la plus récente dans le domaine et ce faisant, consolider une perspective africaine dans les débats théoriques en cours sur les relations de genre et/ou dans l'éducation
- affiner les outils de recherche analytique sur le genre, et promouvoir une méthodologie dans la compréhension et l'évaluation de la prise de décision dans les institutions d'enseignement supérieur et comprendre les disparités qui vont des inégalités quantitatives à celles qualitatives
- encourager la production de connaissances africaines sur les relations de genre qui sous-tendent les marchés du travail et, par la même occasion, contribuer à l'émergence d'une masse critique d'un réseau d'intellectuels ayant un intérêt actif dans l'approfondissement de la recherche sur ce thème,

- encourager les chercheurs à développer des stratégies transformatives qui remettent en question les injustices passées et présentes liées au genre, entre autres, dans les systèmes d'enseignement supérieur africains.

En guise d'hypothèse, nous affirmons que les pesanteurs culturelles de la société guinéenne constituent de véritables freins pour l'émancipation et la promotion des femmes à l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia à Conakry en République de Guinée.

Quant à la méthodologie, elle a consisté, en grande partie, à la revue de la littérature, à la recherche documentaire mais aussi à puiser dans la tradition orale guinéenne tout en y insérant quelques résultats de précédentes recherches de terrain. La méthodologie est plus centrée sur la méthode qualitative à laquelle s'est ajoutée une petite partie quantitative à travers tableaux et données chiffrées.

1 Droit des femmes porté par l'agenda politique

Comme le font remarquer Charlier et Ryckmans (2003), les grandes conférences des Nations Unies ont eu, indéniablement, un impact important sur les droits des femmes. Elles servent de base à l'agenda politique des organisations et des réseaux de femmes. Leurs droits sont en effet définis comme des droits fondamentaux, à protéger comme partie intégrante des droits humains¹. Le principal outil de cette reconnaissance a été la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes (la CEDAW), adoptée en 1979, et son protocole additionnel, tout récent (1999). En 1993, les Nations Unies ont également adopté la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les organisations de femmes se réfèrent aux acquis et aux recommandations des grandes conférences. D'après S. Charlier et H. Ryckmans (2003) (Tableau 1: Des conférences dédiées à la question du genre), les conférences internationales les plus marquantes sur les femmes :

- Mexico (1975) : à l'occasion de l'Année internationale de la femme, les Nations Unies lancent la décennie « Egalité, paix et développement ». Elle a pour objectif de mettre en lumière la place des femmes. Elle recommande à tous les pays d'établir des statistiques (d'éducation, de production, d'emploi, de santé...) différenciées selon le sexe, afin d'élaborer des politiques plus adaptées aux besoins des femmes.
- Copenhague (1980) : lors de l'examen à mi-parcours de la décennie, on observe les obstacles qui restent nombreux, notamment à cause de l'écart entre les décisions politiques ou les cadres juridiques et les pratiques.
- Nairobi (1985) : bilan de la décennie internationale. En préparation et à la suite de cette conférence, sont nés de nombreux réseaux de femmes, dans une dynamique d'échanges Nord-Sud et Sud-Sud.
- Beijing (1995) : l'égalité entre les femmes et les hommes est réaffirmée comme un droit fondamental, ne supportant pas d'exception. La notion de « genre » est adoptée officiellement, elle met l'accent sur les relations sociales inégalitaires entre les femmes et les hommes. Les institutions internationales, les Etats et les ONG souscrivent à une plateforme d'action dans divers domaines (12 domaines prioritaires).

Tableau 2: Des conférences dédiées à la question du genre
(Charlier et Ryckmans, 2003)

En 1992, à Rio, a lieu le Sommet de la Terre sur l'environnement et le développement durable. Les femmes y sont très présentes et exigent des engagements pour une planète saine et pacifique. L'agenda 21, qui reprend toutes les recommandations pour le 21ème siècle, mentionne l'importance d'intégrer les femmes dans les programmes et les politiques de développement durable.

En 1993, à Vienne, la conférence sur les droits humains rappelle que les droits des femmes sont des droits humains et condamne les violences envers les femmes.

En 1994, au Caire, se tient la Conférence sur la population et le développement. Les droits au bien-être des individus et la notion de « droits reproductifs » sont intégrés dans les politiques de population.

En 1995, le Sommet mondial pour le développement social à Copenhague a clairement fixé pour objectif l'élimination de la pauvreté, qui touche particulièrement les femmes, et l'attribution de moyens financiers aux objectifs sociaux.

A la suite des rencontres tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de grandes avancées permettant de conscientiser les décideurs sur les questions de droit des femmes ont été remarquées. La multiplication des tables rondes autour du sujet casse l'image négative attribuée aux femmes dans nombre de sociétés. Trois conférences permettront aux pays africains d'engager de véritables réformes visant à annihiler toute tentative de coller aux femmes des stéréotypes.

« Les trois premières conférences mondiales sur les femmes respectivement tenues à Mexico en 1975, Copenhague en 1980 et Nairobi en 1985 ont été des temps forts du mouvement en avant des femmes d'Afrique et du monde. La conférence de Mexico a contribué à une plus grande visibilité des femmes dans les sphères économique, culturelle, politique et sociale.

L'adoption le 18 mars 1979 de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)** par l'Assemblée Générale des Nations Unies, en complément au plan d'action, est une consécration majeure de jalons posés à Mexico. La seconde conférence mondiale sur les femmes, tenue à **Copenhague en 1980** avait permis d'adopter les objectifs de la décennie des femmes et de la résolution 35/36 de l'ONU qui demande aux Etats signataires de la CEDAW de prendre les mesures appropriées pour provoquer de profonds changements sociaux et économiques dans la vie des femmes. Le contenu du concept d'EGALITE qui dépasse l'élimination de la discrimination, pour englober l'égalité des droits, des responsabilités et des possibilités de participation des femmes au développement en tant qu'agents et bénéficiaires, y a été précisé.

La décennie de la Femme a été clôturée par la 3^{me} conférence mondiale sur les femmes tenue à Nairobi en 1985. A Nairobi, on a reconnu que les institutions nationales, les organisations non gouvernementales, et les particuliers jouent un rôle actif pour la suppression des obstacles socio-économiques qui empêchent les femmes d'exprimer tout leur potentiel en tant qu'agentes et bénéficiaires du développement. Les "**Stratégies Prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme à l'horizon 2000**" définissent des mesures concrètes à prendre par les Etats membres pour garantir la réalisation des objectifs de la décennie des femmes » (Touré *et al*, 1998 : p.16).

2 Les droits des femmes portés par des rencontres internationales

Les rencontres internationales ont été un déclic pour les dirigeants africains qui ne pouvaient plus être insensibles à la question des droits des femmes sachant que celles-ci représentent de nos jours une des conditions de bonne coopération entre chaque pays et les instances de l'ONU chargées de veiller sur ces questions. Au niveau sous régional, les dirigeants ont fait preuve de la volonté de reconduire ces recommandations issues des rencontres internationales. Les grandes institutions africaines (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest, "CEDEAO" et l'Organisation de l'Unité Africaine, "OUA") se sont impliquées dans l'organisation et la tenue des conférences ainsi que dans le respect des clauses assorties des discussions.

Des organismes se sont spécialisés dans l'amélioration du statut social et des conditions de vie des femmes. Les pays africains ont institutionnalisé la question féminine et tenté d'y apporter des réponses. Des mécanismes étatiques ou non gouvernementaux ont été consacrés aux femmes. Plusieurs pays industrialisés, les organismes de l'ONU et les autres agences de coopération bilatérale et multilatérale se sont dotés de stratégies visant à mieux intégrer les femmes du Tiers Monde dans les initiatives de développement :

« Pour les femmes d'Afrique, les priorités dégagées lors de la cinquième conférence Régionale Africaine sur les femmes tenue à Dakar en Novembre 1994, sous l'égide de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), constituent désormais le principal cadre de référence. Avant la conférence de Dakar (Sénégal) de 1994, l'ONU avait déjà parrainé quatre conférences régionales pour le continent, respectivement à Nouakchott (Mauritanie) en 1977, Lusaka (Zambie) en 1979, Arusha (Tanzanie) en 1984, Abuja (Nigeria) en 1989. Elles ont permis d'apprécier les progrès accomplis et contraintes spécifiques de l'Afrique et de préparer des plans d'action régionaux pour les conférences mondiales sur les femmes. Outre ces conférences statutaires convoquées par la CEA, d'autres conférences africaines ont été tenues à Addis-Abeba (Ethiopie) en 1978, à Rabat (Maroc) en 1979. De même, de nombreux autres événements régionaux relatifs à l'application des stratégies de Nairobi ont eu lieu. Parmi les extraits de ces rencontres on peut citer le plan d'action de Lagos (1980) ; le Programme d'action de Kilimandjaro sur la population et le développement auto - assisté (1984) ; la charte africaine sur la participation et la transformation populaire (1990) ; le traité d'Abuja établissant la Communauté économique africaine (1991) ; la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable (1992) ; la Déclaration de Ouagadougou sur l'éducation des filles (1993) ; le plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix (1993) adopté en 1994 par le conseil des ministres de l'OUA » (PNUD, 1995).²

L'engagement des autorités sous-régionales à faire de la question du "genre" une réelle préoccupation favorise la promotion effective des femmes, entraînant du coup un développement social et économique du continent sur de nouvelles bases. La faiblesse des moyens de vulgarisation des résultats issus des conférences et le faible taux d'alphabétisation des masses retardent la prise de conscience de cette couche de la population. Les femmes des contrées reculées ne savent quasiment rien des luttes pour l'autonomie des femmes, mais

elles en subissent désormais les retombées. De par son impact sur le développement, cette lutte devient un élément de la dynamique dans son ensemble.

3 Le développement institutionnel du genre en Guinée

A l'instar de nombreux pays africains, les autorités guinéennes notamment les responsables du Ministère des Affaires sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE), en tant qu'autorité en charge des questions du genre ont mis sur pied des réformes garantissant les droits des femmes. Nombreux textes ont été revus afin de corriger les mentions pouvant être préjudiciables à la promotion de la femme de Guinée. Le premier régime avait accordé à la femme une place considérable, mais les rassemblements féminins d'alors se faisaient pour renforcer les idéaux du parti unique. La promotion féminine se résumait à la politisation des groupements. Avec le deuxième, on a assisté à la dislocation des anciennes organisations de masse, dont les structures étaient tout sauf démocratiques. Les nouvelles autorités, après un temps d'hésitation, se sont mises au diapason du débat international. De nouvelles orientations politiques et économiques, privilégiant la libre entreprise et l'adhésion volontaire à toute organisation qui respecte les droits humains, ont vu le jour.

« Les autorités de la 2^{me} République Guinéenne ont affiché, au départ, une attitude mitigée, face aux actes politiques qui ont été posés pendant l'ancien régime. Mais, il est aussi incontestable que depuis la conférence de Nairobi en 1985, qui a coïncidé avec le discours programme du président de la République, un certain nombre d'objectifs ont été atteints. La Guinée dispose aujourd'hui des institutions nécessaires, d'une promotion pertinente de la promotion féminine et de personnalités crédibles pour concrétiser la volonté politique manifestée par le gouvernement en faveur de la promotion de l'équité des sexes » (Touré M *et al*, 1998 : 18).

Depuis, l'apport des femmes guinéennes à la vie sociale ne cesse de croître dans tous les domaines de la vie.

Aujourd'hui en Guinée, le gouvernement s'efforce de mettre tout en œuvre pour la promotion de la femme, la stratégie de participation communautaire comme moyen de prise en charge par les populations de leur propre développement. Toutefois, notons que la politique de décentralisation et des libertés fondamentales concédées par la deuxième République, ont permis aux femmes de mieux s'impliquer dans ces activités de développement.

Un rapport de la Banque Mondiale (2003 : 43) rappelle les différentes étapes observées dans la mise en place d'une structure nationale chargée de la promotion féminine en Guinée. Sous la première République (1958 – 1984), il existait une Direction de la Condition Féminine au niveau central, rattachée d'un côté au Ministère de l'Intérieur, et de l'autre aux Comités révolutionnaires des femmes. Des Centres de Promotion Féminine (CPF) avaient été créés dans chaque arrondissement pour la formation et l'appui aux activités des femmes. Dès la seconde République, l'engagement du gouvernement en direction des femmes s'est renforcé avec l'adoption, en 1991, de la loi³ constitutionnelle qui constitue le cadre officiel et légal de toute politique visant le bien-être de la population. En 1992, le gouvernement ratifie la

convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF). Puis, le département de la promotion féminine est érigé, par décret n° D/92/225/PRG/SGG du 3 septembre 1992, en Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales, à la Promotion Féminine et à l'Enfance (SEASPFE) sous la tutelle du Ministère de la santé publique et des Affaires Sociales. Au niveau régional, le décret D/93/96/PRG/SGG du 6 mai 1993 organisait un bureau de coordination régionale dont les services, relevant du Gouvernorat, n'ont jamais été fonctionnels.

En 1994, par le décret n°94/116/PRG/SGG du 3 novembre 1994, le Ministère de la Promotion Féminine et l'Enfance (MPFE) est créé et doté de nombreux services : un secrétariat général, une Direction nationale adjointe et un Bureau Stratégie et Développement (BSD) créé par arrêté 95/MPFE/CAB. En 1996, l'ancien MPFE est modifié et devient par décret n° D/96/111/PRG/SGG du 29 août 1996 le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE). La mission générale du Ministère est maintenue mais les structures sont réaménagées en fonction de nouvelles attributions (Affaires sociales y compris) et de son organisation définie par décret n° 97/080/PRG/SGG du 5 mai.

Entre 1992 et 2002, les fonctions et les attributions du mécanisme gouvernemental chargé de la Promotion féminine ont sensiblement évolué. C'est à partir de 1998, au moment de la formulation du Programme Genre et Développement, que le MASPFE⁴ entame la restructuration de ses services centraux et notamment du département de la Promotion féminine qui compte 18 cadres permanents⁵. Un bureau de coordination régionale à Conakry fonctionne sous la tutelle du gouvernorat et 5 directions communales sont opérationnelles. Dans les 7 autres régions, le gouvernorat dispose d'un Inspecteur en charge des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance.

Dans les préfectures et les CRD, le MASPFE ne dispose de services et les personnes ressources bénévoles qui continuent à participer aux actions de promotion féminine se trouvent sous la tutelle des autorités administratives (préfets et sous – préfets) et ne relèvent pas, juridiquement, du MASPFE. Pour ce qui concerne les ressources financières, elles étaient de l'ordre de 586.375.000 FG en 1997, ce qui était largement insuffisant (Programme Cadre Genre et Développement "PCGeD", 1998). Mais le Ministère recevait également des financements extérieurs, qui s'inscrivent dans le programme d'investissement public, de l'ordre de 1.400.000 \$ US (PNUD et FNUAP). Avec la mise en œuvre du Programme Cadre Genre et Développement (PCGeD), le Ministère a bénéficié d'une dotation budgétaire plus importante soit 5,4 milliards de FG entre 1998 et 2001⁶ [(budget de l'Etat et projets financés au MASPFE par les donateurs (PNUD, FNUAP, BAD)]. Il faut signaler l'existence de projets financés directement dans les départements ministériels tenant compte du genre (santé, éducation, hydraulique, pêche, PME/PMI...) ainsi que les programmes et projets sensibles au genre directement exécutés et financés par les bailleurs de fonds et agences d'exécution internationales.

Ainsi, le Rapport national sur la mise en œuvre des plates - formes mondiales et africaines à la 7ème conférence régionale africaine sur les femmes (2004 : 20-21), réalisé par la direction

nationale de la promotion féminine du MASPFE de Guinée, mentionne que de 1996 à 2003, plusieurs projets ont été développés au sein du MASPFE. Il s'agit notamment :

- du projet DAP/Programme Cadre Genre et Développement, dans le cadre du renforcement institutionnel des services du Ministère dont la Direction Nationale de la Promotion Féminine (DNPF) et de la Coalition des ONG Féminines de Guinée (COFEG), en matière de formation, d'équipement et d'appui financier avec le PNUD
- du projet d'Appui aux Activités Economiques des Femmes, dans le cadre du renforcement des capacités économiques des femmes en milieu urbain et rural, à travers la formation et l'octroi des crédits
- du projet PPSG (projet population et santé génésique), dans le cadre de la mise en place de système de mutuelles de santé et de crédit en faveur des femmes
- du projet Levée des contraintes juridiques, dans le cadre de la formation et de la sensibilisation des femmes, notamment en matière de genre et sur le droit des femmes
- du projet Augmentation significative de la scolarité des filles, dans le cadre de l'Appui à la scolarisation et à l'encadrement des jeunes filles dans les milieux scolaires, en termes de fournitures et de la prise en charge financière ;
- du PTAF (programme triennal d'alphabétisation des femmes), dans le cadre de l'alphabétisation fonctionnelle de 300.000 femmes sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de 3 ans sur les fonds PPTTE
- du projet multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA avec la Banque Mondiale.

Pour rattraper le retard pris par la Guinée concernant les politiques de promotion des femmes, aucune institution républicaine ne souhaite rester à la traîne. Raison pour laquelle il est possible de constater que l'Assemblée nationale et le Conseil économique et social mettent en place des structures et des législations en faveur de l'émancipation des femmes de Guinée. Ainsi pour l'Assemblée Nationale, nous pouvons noter l'approbation des projets de budget destinés au financement des programmes liés au Genre, la promulgation des projets de textes non discriminatoires en faveur des femmes ; l'animation de l'Observatoire des femmes dont la présidence est assurée par le président de la commission sociale ; la création, l'appui technique et l'encadrement du Réseau des Femmes des Partis Politiques (R/FPP).

Quant au Conseil Economique et Social, il y a eu la représentativité institutionnelle de la société civile et le développement de réseaux en faveur des femmes ainsi que des structures fédératives visant la participation effective des femmes à la gestion de la vie publique.

4 Le genre dans l'enseignement supérieur guinéen. Cas de l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia à Conakry en République de Guinée

Les premières luttes pour l'égalité des sexes auraient commencé au Moyen-Âge, consciemment ou non, à une échelle individuelle et collective. Par contre, l'introduction de cette thématique dans le champ académique se situerait aux alentours de la seconde-moitié du 20ème siècle. A cause de la plus grande ancienneté des sciences de la nature notamment la biologie par rapport à certaines disciplines clés des sciences sociales qui s'occupent

aujourd'hui de la question de l'inégalité des sexes, comme la sociologie et ce qu'on pourrait appeler les études féministes par exemple, des savants de l'époque (du moyen-âge au début du 20^{ème} siècle) trouvèrent nécessaire d'expliquer les rapports hommes/femmes en termes biologiques, autrement dit, sous l'angle de la nature. Cette manière de penser ce type de relation s'imposa comme un postulat des siècles durant. Les choses ont énormément changé de nos jours, à cause notamment des progrès de l'éducation et de la lutte des femmes, ce qui leur a permis de fournir, à propos des inégalités hommes/femmes, de nouveaux paradigmes explicatifs mieux élaborés.

Si la notion de sexe concerne les différences biologiques entre hommes et femmes, cette manière de penser a été carrément discriminatoire pour les femmes qui n'étaient pas censées développer les mêmes capacités physiques et intellectuelles que les hommes. Une autre difficulté au niveau de ce postulat était qu'il éludait en grande partie la question sociale dans les rapports hommes/femmes alors que celle-ci semblait primordiale-comme on s'en rendra compte beaucoup plus tard lorsque des femmes se donneront pour tâche l'étude du déterminisme sexospécifique.

Pour résorber cette vision discriminatoire dans les questions des rapports hommes/femmes, des intellectuelles, anglaises, américaines et françaises⁷ ont cru nécessaire de mettre au point un vocable pouvant tenir compte de la dimension socio-culturelle qui faisait, jusque-là, défaut dans la définition et la compréhension des deux sexes. D'où l'apparition du terme "gender" qu'on a un peu mal traduit en français par le mot "genre".

Fassin (1993, p. 99 -112) parle d'une résistance au mot "gender" qu'il explique par le fait que le "sexe" est plus polysémique en français qu'en anglais, alors que le mot "genre" est extrêmement peu parlant, simplement, pour un lectorat français non avisé, qui pourrait penser être introduit à des questions de grammaire. Cette situation pourrait bien expliquer la difficulté d'acceptation en soi de ce terme en France, où d'autres termes lui font concurrence. A contrario, de nombreux pays francophones, en l'occurrence les pays en voie de développement, s'en accommodent mieux. Ce qui serait dû au fait que les organismes des Nations Unies ont adopté dans leur grande majorité le terme "genre" et plus particulièrement le terme très usité de "genre et développement".

« Le terme "gender" est apparu pour la première fois dans les années 1970 aux Etats-Unis et en Angleterre, pour distinguer les différences biologiques de sexe, perçues comme innées, des attributs de sexe considérés comme acquis (Oakley, 1972). Le sexe faisant référence à la nature, aux différences biologiques entre les hommes et les femmes ou plus précisément entre les mâles et les femelles, le "genre" a été alors invoqué pour renvoyer à la culture, et aux classifications sociales et culturelles du féminin et du masculin. Cette opération linguistique et sociologique a eu des conséquences importantes sur la façon d'envisager l'histoire des relations entre les hommes et les femmes (...) Il était désormais possible, par exemple, de dissocier des faits considérés comme ne pouvant être remis en cause, tels que la faible force musculaire des femmes, d'autres faits ne pouvant trouver de justification dans ces "constats" : moins capables que les hommes de soulever des charges lourdes, les femmes n'en sont pas pour autant nécessairement plus aptes que leurs compagnons mâles à manier la

serpillière ou moins douées qu'eux à prendre la parole dans une session parlementaire. Cette distinction entre le sexe biologique et le sexe social avait des vertus pédagogiques importantes, elle a aidé à questionner des stéréotypes et à remettre en question des habitudes mentales. » [Gardey et Löwy (dir.) (2000, p. 16-17)].

Ce thème s'imposait également pour mettre en exergue combien les luttes pour l'égalité sociale entre hommes et femmes demeurent pertinentes pour toute tentative de compréhension holistique de l'économie, de la culture et de la politique en Afrique contemporaine-comme, il est vrai, dans toutes les régions du monde. En fait, on peut affirmer que c'est un domaine dont la construction est loin d'être achevée.

L'éducation à tous les niveaux en Afrique est un lieu de genre et les disparités liées au genre sont plus prononcées. Même si des avancées ont été faites dans la participation des femmes dans l'enseignement supérieur tel que démontré par le nombre croissant d'étudiantes et celui également croissant de femmes atteignant la maîtrise, la remarque de Amina Mama que « le savoir patriarcal est toujours codé dans la pratique quotidienne » est toujours d'actualité dans les discours sur l'enseignement supérieur. De plus, les structures de nombre d'universités africaines restent délibérément masculines, en termes de structure représentationnelle, des procédures de prises de décisions et de la culture de ses membres. Les femmes continuent d'être la minorité dans l'enseignement supérieur et les femmes dans ces institutions sont divisées et isolées pour différentes raisons sociales, économiques, culturelles et psychologiques. Les tableaux qui suivent sont éloquentes les uns autant que les autres :

Tableau 3: Cabinet du MESRS (Source : Comité Technique Genre /Équité MESRS)

N°	Postes	Nombre	Hommes	Femmes	Pourcentage/femmes
1	Ministre	1	1	0	00
2	Secrétaire Général	1	1	0	00
3	Chef de Cabinet	1	0	1	00
4	Conseillers	4	3	1	25
5	Attaché de Cabinet	1	1	0	00
6	Directions Générales	2	1	1	50
7	Services d'Appuis	12	9	3	25
8	Services Rattachés	7	7	0	00
	Total	29	23	6	20,68%

Tableau 4 : Universités (Source : Comité Technique Genre /Équité MESRS)

N°	Postes	Nombre	Hommes	Femmes	Pourcentage/femmes
1	Recteurs	6	6	0	00
2	Vices Recteurs chargé des études	6	6	0	00
3	Vices Recteurs chargé de Recherche	6	5	1	16,69
4	Secrétaires Généraux	6	4	2	33,33
	Total	24	22	3	12,50

Tableau 5 : Instituts d'Enseignement Supérieur (Source : Comité Technique Genre /Équité MESRS)

N°	Postes	Nombre	Hommes	Femmes	Pourcentage/femmes
1	Directeurs Généraux	11	10	1	9,1
2	DGA Etudes	11	11	0	00
3	DGA Recherche	11	11	0	00
4	Secrétaires Généraux	11	07	4	36,37
	Total	44	41	5	11,36

Tableau 6: Centres de Recherche et de Documentation (Source : Comité Technique Genre /Équité MESRS)

N°	Postes	Nombre	Hommes	Femmes	Pourcentage/femmes
1	Directeurs de Centre	30	29	1	3,34
2	Directeurs Adjoints	30	30	0	00
	Total	60	59	1	1,66

Comme l'a souligné Dr. Barry, enseignante-chercheuse à l'université GLC de Sonfonia, ces statistiques révèlent à suffisance la défaillance du Genre/ Equité dans le système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. La sous-représentation des femmes aux postes de prise de décision est à l'image des axes stratégiques et des actions définies par la politique du département de tutelle pour la période 2016-2020. En effet, sur un total de 157 postes de responsabilité du secteur, seules quinze (15) femmes sont nommées pour le modique pourcentage de 9,55%.

Ce constat est d'autant plus vrai que le sujet qui nous intéresse ici, la situation sexospécifique à l'Université Général Lansana conté de Sonfonia n'échappe pas à la règle qui voudrait que les femmes universitaires soient de loin numériquement inférieures à leurs homologues masculins. Cet état de fait est d'autant plus ancré qu'il découle d'une considération, comme nous l'avons démontré plus haut, d'ordre socioculturel qui voudrait que le savoir soit la chasse gardée des hommes comme pour de nombreux secteurs de la vie socio-économique, politique de la nation guinéenne.

5 Leçons tirées de l'Institut sur le genre 2009 de Dakar

Nous faisons nôtre les raisons évoquées lors de l'Institut sur le genre 2009 pour justifier les raisons du thème de la participation des femmes dans l'enseignement supérieur :

1. Les universitaires, doyens, professeurs, recteurs, responsables de service de scolarité, dirigeants de syndicats d'enseignement jouent un rôle très important dans le développement des institutions. Leurs contributions à la création d'institutions sensibles au genre est indispensable à différent niveaux
2. La visibilité des femmes dans les postes de responsabilité agit comme un catalyseur qui motive les jeunes femmes à jouer un rôle plus important dans les institutions d'enseignement supérieur, ce faisant à changer les injustices postcoloniales persistantes
3. Bien que le nombre de femmes obtenant des diplômes supérieurs dans les universités africaines ait augmenté avec le temps, peu de femmes sont retenues dans les institutions d'enseignement supérieur et encore moins atteignent des postes de responsabilité

4. La plupart des institutions d'enseignement ont de vieilles manières patriarcales d'opération. Il est difficile de remettre en question ces structures à partir des amphithéâtres. Pour qu'il y ait un réel changement, il est nécessaire de régler les questions de genre au plus haut niveau des institutions en impliquant les femmes dans la prise de décisions, dans l'enseignement, dans la gestion et dans les activités syndicales
5. L'absence persistante de femmes universitaires dans des postes de décision est la réflexion de disparités sérieuses à tous les niveaux de l'éducation en Afrique. Il existe un goulot d'étranglement systématique, basé sur le genre qui a besoin d'être compris, pris en charge et éliminé. Le tableau ci-dessous édifie sans peine le gap dans les effectifs du point de vue du genre des enseignants-chercheurs de l'Université GLC de Sonfonia à Conakry, en République de Guinée.

Tableau 6 : Répartition par genre du personnel enseignant-chercheur titulaire de l'université de Sonfonia
(Source : Enquête auprès des secrétaires de facultés)

Faculté des sciences sociales (département)	H	F	Total
Histoire	18	2	20
Sociologie	20	1	21
Philo-psychologie	20	0	20
Géographie	18	2	20
S-Total 1	76	5	81
Faculté des sciences humaines (département)			
Sciences du langage	10	0	10
Lettres modernes	7	2	9
Langue et civilisation arabe	45	1	46
Anglais	11	1	12
S-Total 2	73	4	77
Faculté des sciences juridiques et politiques (département)			
Droit public	41	1	42
Droit privé	42	0	42
Sciences politiques	9	0	9
S-total 3	92	1	93
Faculté des sciences économiques et de gestion(département)			
Administration des affaires	25	0	25
Economie et finance	22	0	22
Sciences comptables	17	2	19
Banque/finance	22	0	22
S-total 4	86	2	88
Total	327	12	339

Conclusion

Avec les chiffres ci-dessus qui sont loin d'être en équilibre à plus forte raison en faveur du personnel enseignant de sexe féminin à l'Université GLC de Sonfonia, et cela quel que soit le nombre d'étudiantes présentes dans les différents cursus, comment contribuer efficacement à la formation du patrimoine intellectuel de tout un pays et qui devra constituer un socle pour les enjeux que l'humanité affrontera dans les décennies à venir ?

Les Universités guinéennes et l'Université GLC de Sonfonia à Conakry qui est notre objet d'étude et qui est spécialisée dans les sciences humaines et sociales ont tout intérêt à changer la donne et à faire de l'équilibre du genre dans les institutions d'enseignement supérieur du pays. Ce faisant, elles encouragent l'éclosion d'une nouvelle énergie positive additionnelle à celle existant déjà. Mais cela ne pourra être possible qu'en encourageant les politiques qui produisent des résultats et adressent des stratégies transformatives liées à la recherche, au développement des enseignements, à la gestion et à la prise de décision.

Ces stratégies devraient pousser les enseignants-chercheurs à travailler sur des moyens de déconstruire les dynamiques complexes d'injustice et d'inégalité postcoloniale dans l'enseignement supérieur guinéen, tout en tenant compte de l'environnement particulier dans lequel se trouvent les institutions d'enseignement supérieur guinéennes de ces dernières années.

Malgré ces quelques dispositifs non négligeables en faveur du rééquilibrage du point de vue du genre dans l'enseignement supérieur mondial et africain, l'on pourrait se demander pourquoi l'Université GLC de Sonfonia se trouve à la queue de peloton des universités dans le cadre d'égalité homme-femme concernant le personnel enseignant ? Il s'agit d'un constat inacceptable pour tout établissement digne d'être considéré comme étant un établissement d'enseignement supérieur et, à plus forte raison une université des sciences humaines et sociales.

Bibliographie

- BARD, C. (dir.) **Un siècle d'antiféminisme**. Paris : Fayard, 1999.
- BARRY. D. Genre et enseignement supérieur en Guinée. Conakry. **Horizon**. 2017.
- BISILLIAT. J. **Relation de genre et développement : femmes et sociétés**. Paris : Ed. De l'ORSTOM, 1992.
- CHARLIER. S.. RYCKMANS. H. (Rapport) Les femmes dans la mondialisation. Bruxelles : **Forum mondial des alternatives**, 2003.
- DOUMBOUYA. O. **Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée**. Thèse de doctorat. Toulouse, Ed. Atelier national de reproduction des thèses à Lille, 2007.
- DOUMBOUYA, O. **La situation sociale des femmes en Guinée**. Paris : Ed. L'Harmattan, 2008.
- FASSIN, E. Dans des genres différents : le féminisme au miroir transatlantique. **Esprit**, 2013, 11, p. 99-102.

GARDEY, D., LÖWY, I. **L'Invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin.** Paris : Des archives contemporaines, 2000.

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT. **Autonomiser les femmes africaines. Indice de l'égalité du genre en Afrique.** Côte d'Ivoire, Division du suivi du genre et du développement social, 2015.

JODELET, D. Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie. **Psychologie sociale**, 1984, p. 357-378.

KAUFMANN, J.-C. **L'entretien compréhensif.** Paris : Armand Colin, (2^e ed.), 2007.

SOHN A.-M., et THELAMON F., (dir.). **L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?.** Paris : Perrin, 1998.

TOURE, M. *et al.* **Programme cadre Genre et Développement.** Guinée : MASPFE, 1998.

TOURE, M. **Femme, genre et développement en Afrique subsaharienne : Théories et Pratiques.** Thèse de Doctorat, Paris I, Sorbonne-Panthéon, PUS, Bordeaux, France, 1997.

YEPEZ DEL CASTILLO, I., CHARLIER, S., GRENADE, S. (dir.), Les recherches en « genre et développement » pour des politiques de développement appropriées, Bruxelles, **Commission Femmes et Développement**, 2009.

¹ Il est fréquent que les droits de l'Homme soient assimilés aux droits de l'homme et partent d'une vision exclusivement masculine des droits.

² In Touré M. *et al*, (1998, p.18).

³ Cette loi réaffirme l'égalité de l'homme et de la femme et leur protection ainsi que de toutes les personnes vulnérables dans le pays. En outre, des textes et lois ont été promulgués en essayant de corriger les discriminations à l'endroit des femmes (code civil, code foncier et domanial).

⁴ Le MASPFE comprend 1 Direction. 3 Divisions et 9 sections. A ces divisions est rattaché le service des Centres d'Appui à l'Auto promotion des Femmes (CAAF) basées dans les préfectures.

⁵ Pour ce qui concerne l'organisation de la Direction Nationale de la Promotion Féminine (DNPF) proprement dite, l'on distingue deux niveaux : les structures centrales composées de 3 divisions : la division Promotion Economique comprend les 3 sections suivantes : Entreprenariat féminin, Recherche et Planification. Permis et réglementation : La Division Formation et Education avec les sections suivantes : Formation, Documentation/publication, Information Education et Communication (IEC) : et la Division Promotion des droits de la femme intégrant les 3 sections Etudes/Elaboration/Vulgarisation des lois et conventions. Droit et protection sociale des femmes, Animation et consultations juridiques. A ces divisions s'ajoutent les 2 Centres d'Appui à l'Auto promotion Féminine ou CAAF (anciens CPF) fonctionnel à Conakry et dont le personnel (11 personnes) se trouve sous la tutelle du MASPFE.

⁶ Dans ce contexte, plus de 3000 femmes ont convergé sur Dakar pour participer à la conférence préparatoire des femmes africaines dans le but de formuler une position africaine pour la IV^{ème} conférence mondiale de la femme à Beijing. La plate – forme africaine pour l'action a identifié plusieurs priorités, dont la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'instruction et aux services de santé (santé génésique), l'environnement, la participation au processus de paix, la promotion des droits juridiques et des droits fondamentaux de la femme, les problèmes des filles, la ventilation des données par sexe dans les politiques de l'économie et du développement.

⁷ Pour le cas spécifique des Françaises, nous y reviendrons.